

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 décembre 2016 à 20h40, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-360**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-361**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-362**

**Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2017**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires  
Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle  
Année 2017

DATE	HEURE
16 janvier 2017	20h
20 février 2017	20h
20 mars 2017	20h
(mardi) 18 avril 2017	20h
15 mai 2017	20h
19 juin 2017	20h
17 juillet 2017	20h
21 août 2017	20h
18 septembre 2017	20h
2 octobre 2017	20h
20 novembre 2017	20h
18 décembre 2017	20h

QUE le calendrier soit publié dans le Journal Accès et diffusé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2016-363**

**Renouvellement – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2017**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Grandchamp, daté du 7 décembre 2016 et celui de monsieur Simon Filiatreault daté du 14 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gilles Legault

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Diane de Passillé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler les contrats d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 aux différents assureurs via les courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. et Aon Canada;

DE verser, pour l'année 2017, la somme de 206 372,97 \$ (taxes incluses) à BFL Canada risques et assurances Inc.;

Assurance
Biens
Bris des machines
Délits
Responsabilité primaire
Responsabilité complémentaire
Responsabilité municipale
Automobile des propriétaires

DE verser, pour l'année 2017, la somme de 1 537,95\$ (taxes incluses) à Aon Canada dans le cadre d'un appel d'offres de l'UMQ;

Assurance
Frais juridiques relatif à la responsabilité pénale, accident de travail

DE verser, pour l'année 2017, le montant de 3 349,57\$ (taxes incluses) à BFL Canada risques et assurances Inc. dans le cadre d'un appel d'offres de l'UMQ;

<b>Assurance</b>
Pompiers volontaires / Cadres et dirigeants

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les factures, les avenants et/ou les notes de couverture;

D'autoriser le greffier à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-364**

##### **Autorisation de signature et acquisition de terrains – Chemin du Paysan**

ATTENDU la résolution du conseil d'administration Plein air Sainte-Adèle datée du 15 novembre 2016 concernant la recommandation d'acquisition de deux terrains situés sur le chemin du Paysan, propriété de monsieur Bruce Foy;

ATTENDU la correspondance datée du 15 décembre 2016 entre le propriétaire des terrains et la Ville;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'acquérir les deux terrains pour le bénéfice du réseau de sentiers récréatifs;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                         **M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil procède à l'acquisition des lots 2 493 635, 2 493 652 et 2 491 631, Cadastre du Québec à monsieur Bruce Foy pour une somme de 165 000\$;

QUE le conseil mandate L'Étude Voizard et Voizard, notaires afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de de la Ville et imputé à même de l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition des terrains.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-365**

##### **Acquisition de terrains – Chemin du Lac-Pilon – *Loi sur les compétences municipales***

ATTENDU l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la municipalité d'entamer des procédures pour devenir propriétaire lorsqu'elle constate que l'assiette d'une voie publique existante n'est pas conforme aux titres;

ATTENDU la résolution 2014-300 adoptée le 28 octobre 2014 par le conseil municipal;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville daté du 15 décembre 2016 concernant la possibilité d'acquérir le terrain par une autre voie que par acte notarié

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Gilles Legault**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                         **M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve, afin de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, la description technique du chemin suivants ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la municipalité, laquelle est jointe à la présente résolution :

D'une partie du chemin du Lac-Pilon composée des parcelles de terrain identifiées comme étant les lots 5 701 531, 5 701 533, 5 701 535, 5 701 538, 5 701 541, 5 701 543 et 5 701 546 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne dans les limites de la ville de Sainte-Adèle telles que décrites plus amplement dans la description technique de monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre en date du 14 novembre 2016 sous la minute 1881;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-366**

##### **Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2017**

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, de prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2017;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-367**

##### **Autorisation de dépenses – renouvellement de contrat et application logiciel 2017**

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe concernant le renouvellement des contrats annuels 2017 pour l'entretien des applications de nos logiciels par le fournisseur PG Solutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 57 930,15\$, taxes incluses pour ledit projet ;

Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer ce projet à même le budget d'opérations.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-368**

##### **Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – installation d'un ponceau sur la rue du Manège**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et que cette subvention a été accordée à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, soit de 10 000 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection d'un ponceau sur la rue du Manège pour un montant, en majeure partie subventionné, de 10 855,59 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué ;

QUE le greffier soit autorisé à signer et à soumettre le formulaire intitulé « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier » au ministère.

**RÉSOLUTION NO. 2016-369**

**Casino du maire – Affectation des bénéfices**

ATTENDU QUE la première édition du Casino du maire a généré des bénéfices;

ATTENDU QUE ces bénéfices doivent être utilisés pour les fins pour lesquelles ils sont destinés, soit le développement d'activités culturelles sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces sommes ne seront pas dépensées en 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**

**Mme Diane de Passillé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à transférer le montant de 10 669,10\$ à l'excédent de fonctionnement affecté.

**RÉSOLUTION NO. 2016-370**

**Embauche – Contremaître au Service des travaux publics**

ATTENDU la recommandation de Monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'embauche d'un contremaître au Service des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil nomme Monsieur Gilles Gemus à titre de contremaître au Service des travaux publics selon les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle et selon les dispositions du rapport daté du 6 décembre 2016.

**RÉSOLUTION NO. 2016-371**

**Autorisation de signature de la convention collective (pompiers)**

ATTENDU le rapport de Madame Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2016, concernant l'approbation et l'autorisation de signature de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les pompiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Robert Lagacé**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil entérine les dispositions de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les Travailleurs et Travailleuses Unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (pompiers volontaires), pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE madame Julie Albert, directrice des ressources humaines, ainsi que monsieur le maire, le président de la Commission des ressources humaines, monsieur le conseiller Roch Bédard et le directeur du Service de la sécurité incendie, monsieur Stéphan Turcotte, soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de celle-ci, le tout en temps et en lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-372**

#### **Demande de permis de voirie**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie dudit ministère pour intervenir sur les routes, propriétés du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère, de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-373**

#### **Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des Services techniques relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement du décompte final pour les travaux de réfection mineure de pavage 2016, soit un montant de 116 169,15\$ taxes incluses (SP- 2016-003) à la compagnie *Pavage Sainte-Adèle* conformément à la résolution 2016-037;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection de ponceau sous le chemin du Chantecler, soit un montant de 52 870,23\$, taxes incluses (SP-2016-041), à la compagnie *David Riddell Excavation- Transport inc.* et que ce paiement soit effectué à même l'excédent de fonctionnement non affecté conformément à la résolution 2016-302;

DE procéder au paiement du décompte # 5, facture #17090, pour la fourniture des compteurs d'eau, soit un montant de 2 229,37\$ taxes incluses (SP-2015-016), à la compagnie *Compteurs d'eau du Québec* conformément à la résolution 2015-147;

DE procéder au paiement du décompte # 2 (final), pour travaux sur la conduite d'aqueduc, sous le viaduc, Montée Séraphin, soit un montant de 3 994,50\$ taxes incluses (SP-2015-020), à la compagnie *Plomberie Brébeuf Inc.* conformément à la résolution 2015-203;

DE procéder au paiement du décompte #1 et acceptation provisoire, pour les travaux de réfection du stationnement dans le cadre du projet de la relocalisation du réservoir d'eau potable du Mont-Gabriel, soit un montant de 56 562,36\$ taxes incluses (SP-2016-016) à la compagnie *Pavages Multipro Inc.* conformément à la résolution 2016-119;

DE procéder au paiement du décompte # 2, pour travaux du PRR-2016, soit un montant de 609 304,01\$ taxes incluses (SP- 2016-016) à la compagnie *Pavages Multipro Inc.* conformément à la résolution 2016-119;

DE procéder au paiement du décompte #3 et acceptation provisoire, pour la réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat, soit un montant de 333 146,76\$ taxes incluses (SP-2016-008) à la compagnie *Les Entreprises Miabec Inc.* conformément à la résolution 2016-121;

DE procéder au paiement du décompte #7, pour la mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 15 444,01\$ taxes incluses (SP-2015-019) à la compagnie *Automation R.L. Inc.* conformément à la résolution 2015-244;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-374**

##### **Fourniture et installation – Écran numérique (INV-2016-043b)**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée relativement à la fourniture et installation d'un écran numérique;

ATTENDU que le Conseil ne désire plus aller de l'avant avec ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                         **M. Robert Lagacé**

**POUR :**                    **M. John Butler**  
                                 **M. Roch Bédard**  
                                 **M. Robert Lagacé**  
                                 **Mme. Nadine Brière**

**CONTRE :**                **Mme. Diane de Passillé**  
                                 **M. Gilles Legault**  
                                 **M. Robert Millot**

##### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le Conseil rejette toutes les soumissions déposées par les compagnies précitées.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-375**

#### **Mandat à la firme MLC et associés Inc. – Demande de certificat d'autorisation – Infrastructure sur le chemin Notre-Dame**

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être faite pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Notre-Dame;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                         **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise MLC Associés inc. à soumettre la demande d'autorisation au ministère dans le cadre du dossier portant sur le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Notre-Dame;

QUE le conseil atteste que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal.

QUE le conseil ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation du dit ministère.

QUE le conseil confirme l'engagement de transmettre au dit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-376**

#### **Mandat supplémentaire – Capacité résiduelle de l'aquifère des puits Ronchamp**

ATTENDU l'appel d'offres SP-2016-019 concernant l'étude de la capacité de l'aquifère et l'essai de pompage des puits Ronchamp;

ATTENDU que la Ville s'est prévalu de certaines options de l'appel d'offres;

ATTENDU qu'il est nécessaire de pousser l'analyse et les observations supplémentaires au site d'intérêt;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                             **M. Gilles Legault**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture de 4 540\$, avant les taxes;

QUE le conseil autorise la division Génie d'octroyer un mandat supplémentaire pour un montant maximum de 25 000\$, avant les taxes;

QUE les paiements soient prévus à même la TECQ.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-377**

#### **Demande de subvention – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)**

ATTENDU QUE la réfection d'une partie du chemin Riverdale est admissible à une subvention dans le cadre du Volet – accélération des investissements du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville consente à la demande de subvention et s'engage à réaliser les travaux selon les modalités de la lettre du ministère du 29 novembre 2016;

QUE le conseil mandate le chef de la Division génie afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-378**

**Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 décembre 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

#### **Résolution du CCU – 2016-124**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 066 036 (chemin du Lac-Pilon)**, afin de réduire la largeur minimale du lot 5 066 036 du cadastre du Québec de 50 mètres à 31,09 mètres et réduire sa largeur moyenne minimale de 50 mètres à 30,86 mètres afin de régulariser les dimensions dudit lot;

#### **Résolution du CCU – 2016-125**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **195, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre d'augmenter le nombre minimal d'enseignes posées à plat sur mur d'une (1) à deux (2) pour l'immeuble à caractère publique;

#### **Résolution du CCU – 2016-126**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **741, rue Valiquette** afin de permettre un accès extérieur, en façade principale de l'habitation unifamiliale, pour un usage complémentaire "commerce de service" afin de régulariser les accès existants audit bâtiment;

#### **Résolution du CCU – 2016-127**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **956, rue de Ronchamp** afin de réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,41 mètres et réduire la marge arrière de 8 mètres à 5,19 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-379**

### **Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 6 décembre 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. 2016-116** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1796, rue des Mélèzes  
- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016- 117** acceptant la demande de PIIA pour le :  
944, boul. de Sainte-Adèle  
- **Enseignes**

**Résolution C.C.U. 2016-118** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1060-1064, rue Valiquette  
- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-119** acceptant la demande de PIIA pour le :  
555, boul. de Sainte-Adèle  
- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-120** acceptant la demande de PIIA pour le :  
958, rue Valiquette  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-121** acceptant la demande de PIIA pour le :  
195, boul. de Sainte-Adèle  
- **Enseigne**

## **RÉSOLUTION NO. 2016-380**

### **Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure**

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé sur le **4310 rue de la Capricieuse**, afin de permettre l’agrandissement de l’étage du bâtiment principal sur les murs du bâtiment existant, de permettre la présence d’un perron, un spa, un appentis, une terrasse en bois dans la rive de 15 mètres du lac Millette afin de régulariser l’implantation;

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé au **170 rue Jos-Monferrand**, afin de réduire la marge avant de 8 mètres à 3.85 mètres et réduire la rive de 15 mètres à 10.20 mètres afin de permettre la construction d’un garage détaché du bâtiment principal;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2017 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-381**

## **Nominations et renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif en environnement**

ATTENDU QUE messieurs Stéphane Cardi et François Éthier ont démissionné de leur fonction à titre de membres du Comité consultatif en environnement;

ATTENDU QUE les mandats pour mesdames Sylvie Beauchemin et Mélissa Laniel et Monsieur Louis Tanguay siégeant actuellement viennent à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 28 septembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer mesdames Frédérique Cavezzali et Julie Boyer à titre de membres citoyens du Comité consultatif en environnement, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

DE renouveler le mandat de mesdames Sylvie Beauchemin et Mélissa Laniel et Monsieur Louis Tanguay à titre de membres citoyens du Comité consultatif en environnement, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-382**

#### **Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) et approbation de plan image**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 décembre 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A

**Résolution C.C.U. 2016-122** acceptant la demande de PIIA pour le :  
Lot 5 007 300 (rue Séraphin)

- **Projet intégré d'habitations unifamiliales isolées**

Ainsi que le plan image, lequel est joint à la présente demande, préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, daté du 9 novembre 2016, dossier 6336, 1664 de ses minutes.

**Résolution C.C.U. 2016-123** acceptant la demande de PIIA pour le :  
Lots 2 230 138, 5 525 322 (ptie) et 5 854 862 (rue des Arlequins)

- **Projet majeur de lotissement**

Ainsi que le plan image, lequel est joint à la présente demande, préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2016, dossier M07-6928-1, 13854 de ses minutes.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-383**

#### **Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour**

ATTENDU la participation des municipalités suivantes

- Morin-Heights
- Piedmont
- Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs
- Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Saint-Sauveur

relativement au protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et certaines villes de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement au paiement des coûts relatif à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour;

D'autoriser le maire et le directeur du Service des loisirs à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et de l'entente.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-384**

**Entérinement de la déclaration des bibliothèques du Québec**

ATTENDU que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

ATTENDU que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

ATTENDU que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil entérine la Déclaration des bibliothèques du Québec.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-385**

**Autorisation de signature – Entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Gestion de la Place des citoyens.**

ATTENDU la lettre présentée par la Chambre de commerce afin de reconduire l'entente de gestion de la Place des citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les termes du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la Place des citoyens et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le Conseil autorise le maire et le greffier à signer ledit protocole d'entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-386**

#### **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1235 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-387**

#### **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-04 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-388**

**Règlement numéro 1238 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 4 620 000 \$ en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 - ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1238 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 4 620 000\$ en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-389**

**Règlement numéro 1239 décrétant un emprunt de 436 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000\$ - ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1239 décrétant un emprunt de 436 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-390**

**Règlement numéro 1241 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017 - ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1241 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 201 572,70\$ pour la période du 12 au 18 novembre 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 414 950,08\$ pour la période du 19 au 25 novembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration– 1 493 332,44\$ pour la période du 26 novembre au 2 décembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration– 5 488 183,46\$ pour la période du 3 décembre au 9 décembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 022 730,21\$ pour la période du 10 décembre au 16 décembre 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 868 284,14\$ pour le mois d'octobre 2016.
- Engagements au montant de 410 579,21\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016.
- Paiement de compte au montant de 1 114 024,82\$ pour le mois de novembre 2016.

Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1237 (poste suppression des Souchets)

Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1240 (Intercepteur Mont-Rolland)

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d'honoraires supplémentaires – Plans et devis rue Valiquette

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 : **CORRIGÉ**

- Incompressibles – Fonds d'administration – 185 668,39\$ aurait dû se lire : 670 790,82\$ pour la période du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- Incompressibles - paiement des dépenses 3 655 258,08\$ aurait dû se lire : 3 666 006.06\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2016

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

Monsieur le maire s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucun point.

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions du public.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-391**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 21h50.

(s) Robert Milot

---

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

---

Me Simon Filiatreault,  
Greffier et directeur des services juridiques